



Durée de préavis de démission en CDI avec l'IDCC 2247

Par **Ali24**, le **18/04/2024** à **12:00**

Bonjour,

Je suis en CDI (categorie C) actuellement dans l'entreprise de courtage dans la quelle j'ai effectué une alternance en contrat d'apprentissage de Master (un peu moins de 2 ans). Je souhaiterais faire un VSI. Cependant, je ne trouve ni dans mon contrat de travail ni dans la CCN de période de préavis défini. En effet, mon contrat fait référence aux articles L. 1237-1 et L. 1234-1 du Code du travail ainsi que par la convention nationale 2247, applicable dans l'entreprise en fonction de mon ancienneté.

Est-ce que mon ancienneté comprend mes deux contrats (apprentissage et CDI) ?

Si on combine les deux contrats (apprentissage 1 an et 9 mois + CDI 10 mois) mon ancienneté serait de 2 ans et 7 mois.

Mais ou puis-je trouver la durée de mon préavis en fonction de mon ancienneté ? Car ce n'est pas dans l'IDCC ni mon contrat, et les articles nommés dans le contrat ne sont pas explicite.

Pouvez-vous m'aider s'il vous plait ?